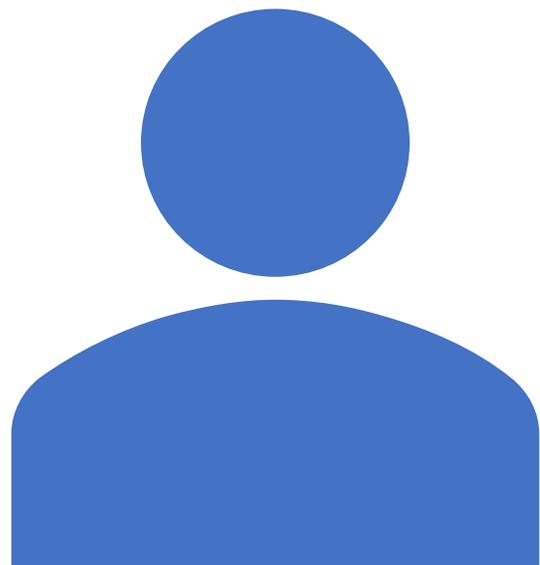




Conseil municipal n° 26

Mercredi 18 mai 2022



Désignation d'un secrétaire de séance

Adoption du PV de la séance
du 13 avril 2022.

Ordre du jour

Finances :

- ▶ Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.
- ▶ Modification tarifs municipaux 2022 - retrait du tarif de location Site de Champeillant.
- ▶ Demande de subvention pour acquisition de matériel de désherbage.

Jeunesse

- ▶ Gestion du centre de loisirs sans hébergement du Pays de Gavot - Avenant n°1 à la convention avec le prestataire Léo Lagrange.

Ressources humaines

- ▶ Création d'un poste de saisonnier adjoint technique pour entretien des bâtiments

Patrimoine

- ▶ Rétrocession de la voirie cadastrée section A 2715

Gestion forestière

- ▶ Application du régime forestier - Proposition suite au bornage ONF

Compte rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégation

Affaires diverses



▶ Finances

Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Quelques rappels :

- ▶ 2021 : La commune a enclenché une réflexion sur la restructuration de son cœur de village avec comme projet la rénovation de la salle des fêtes, l'édification d'une halle couverte et l'aménagement de la zone d'équipement.
- ▶ 26/10/2021 : Le conseil valide la priorisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes au regard du contexte favorable pour obtenir des aides à la rénovation et face à l'urgence des travaux (factures élevés d'entretien, chauffage, électricité...)
- ▶ 16/03 : Première réunion du groupe de travail (élus, responsable technique, conseillère énergie) avec l'architecte et ses bureaux d'études. La commune a proposé plusieurs ajouts par rapport au projet initialement prévu notamment en termes de mises aux normes électriques.
- ▶ 02/05 : Deuxième réunion entre le groupe de travail et l'architecte pour évoquer les études, le projet, le chiffrage et le planning.

Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Derniers éléments issus des discussions et études :

- ▶ L'étude thermique démontre que le projet permettra un gain de **77%** des consommations énergétiques.

Le projet :

Structure : réalisation d'une dalle hourdis pour remettre à niveau l'ancien garage communal, réalisation d'allège en béton armé pour les menuiseries du garage, reprises-en sous œuvre pour la réalisation de la porte intérieure du garage, démolition des seuils des portes existantes et réalisations de nouveaux seuils PMR.

Couverture : les bas de pentes et rives de toit sont prévus en bandeaux bois habillés en profilés acier laqué gris anthracite, les descentes EP et les gouttières seront en acier laqué avec dauphins en fonte en pied de chute peintes aux couleurs de la façade.

Façades : Sur l'ensemble des façades isolation thermique extérieure, enduit monocouche (teinte clair)

Menuiseries extérieures : menuiseries en bois-alu avec double ou triple vitrage solaire à haute performance (gris anthracite), menuiseries métalliques (acier ou alu) à rupteur de pont thermique pour la porte principale et la porte de la chaufferie. Store intérieur + tablettes extérieures en acier laqué plié.

Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Escaliers : Reprise de revêtement, contraste nez de marches et bande podotactile.

Cloisons de partitions : L'ensemble des cloisons seront réalisées en plaque de plâtre sur ossature métallique, le degré coupe feu sera assuré ainsi que la performance acoustique. Le cloisonnement du sanitaire PMR sera réalisé en ossature bois pour permettre la mise en place de la centrale de ventilation double-flux.

Revêtement de sols :

- Salle des fêtes : carrelage en grès cérame 60x60 cm avec plinthes assorties pour les parties (entrées, office, bar, sanitaire, escaliers et stockage). Parquet sur chant avec plinthes assorties pour l'espace salle des fêtes.
- Salle activités douces : chape et isolation sous chape sur l'ensemble de la surface, sol PVC avec plinthes assorties.
- Salle Ouzon : Carrelage en grès cérame 60x60 avec plinthes assorties.

Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Revêtement muraux :

- Salle des fêtes : toile de verre et peinture pour les murs périphériques et l'entrée. Bardage bois à claire-voie vertical pour le sanitaire, le local stockage, l'entrée et la face visible de l'entrée et du bar. Faiences 20x20 cm dans le sanitaire.
- Salle activités douces et salle Ouzon : toile de verre et peinture pour l'ensemble des murs.

Plafonds :

- Salle des fêtes : faux plafonds en bois à claire-voie. Faux plafonds en plaque de laine minérale avec feutre décoratif 60x60 cm sur ossature apparente pour le local stockage, dalle spéciale milieu humide pour les sanitaires.
- Salle activités douces et salle Ouzon : faux-plafonds en plaque de laine minérale avec feutre 60 cm*60cm sur ossature apparente.

Menuiseries intérieures :

- Reprise des portes, résistance au feu et isolement acoustique + cylindres.

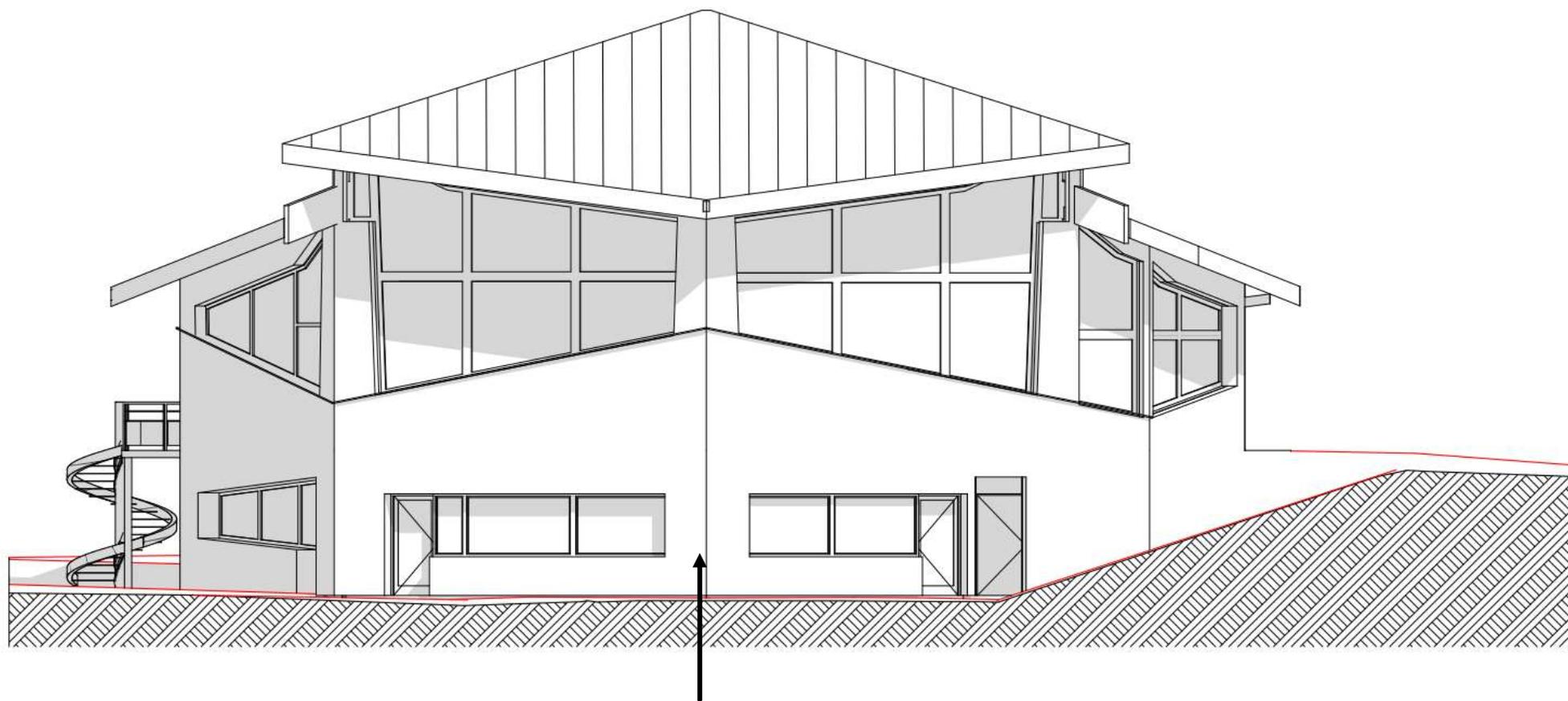
Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Electricité : tarif jaune à déplacer, hormis les sanitaires, les couloirs et les deux salles Ouzon et Billat tout sera refait sur un seul tableau. Sous comptage pour les salles Billat et Ouzon en vue de la venue de l'OTI, mise en place de bloc d'éclairage au dessus des issues de secours, précâblage informatique refait à neuf, tout comme la baie de brassage, précâblage HDMI dans la salle des fêtes. Alarme catégorie 3.

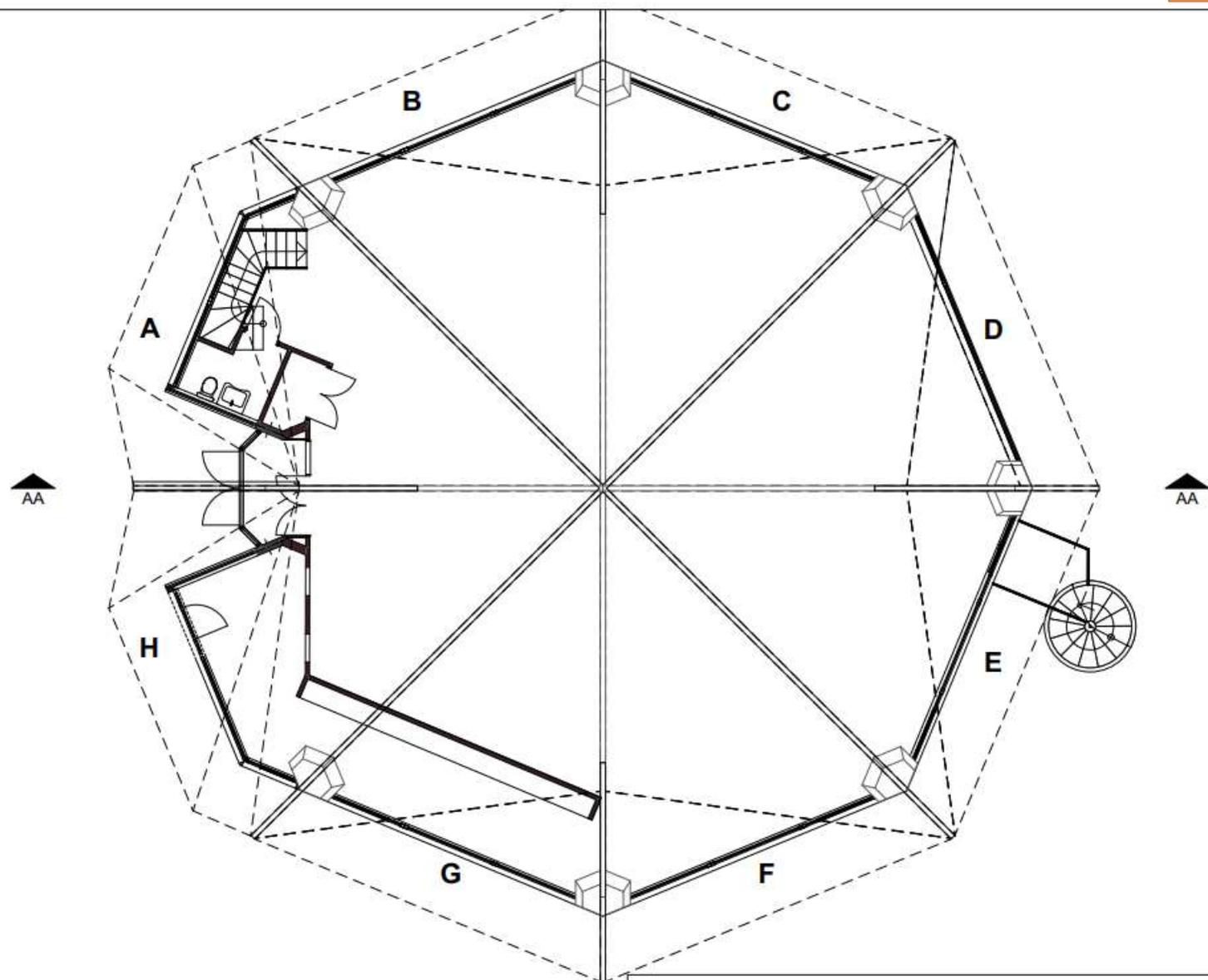
Chauffage : reprise du système de régulation de la chaudière, monitoring GTC permettant de gérer à distance la température des salles, recalorifuger la tuyauterie, reprise du système de chauffage (radiateurs).

Sanitaire : Création d'un WC PMR, chauffe-eau électrique pour la douche du bas, eau froide dans les sanitaires du bas.

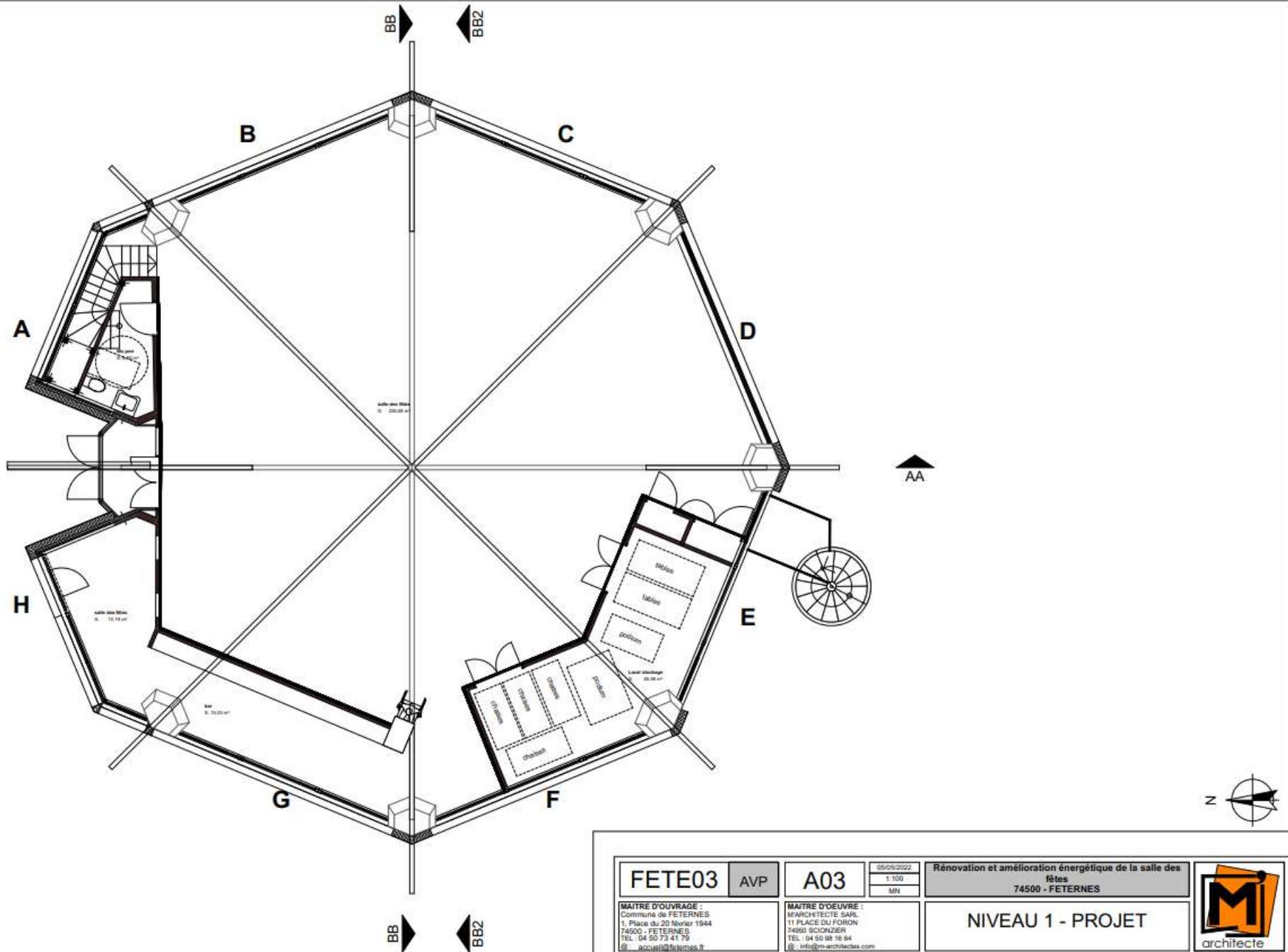
Façade Est



Ancien garage communal

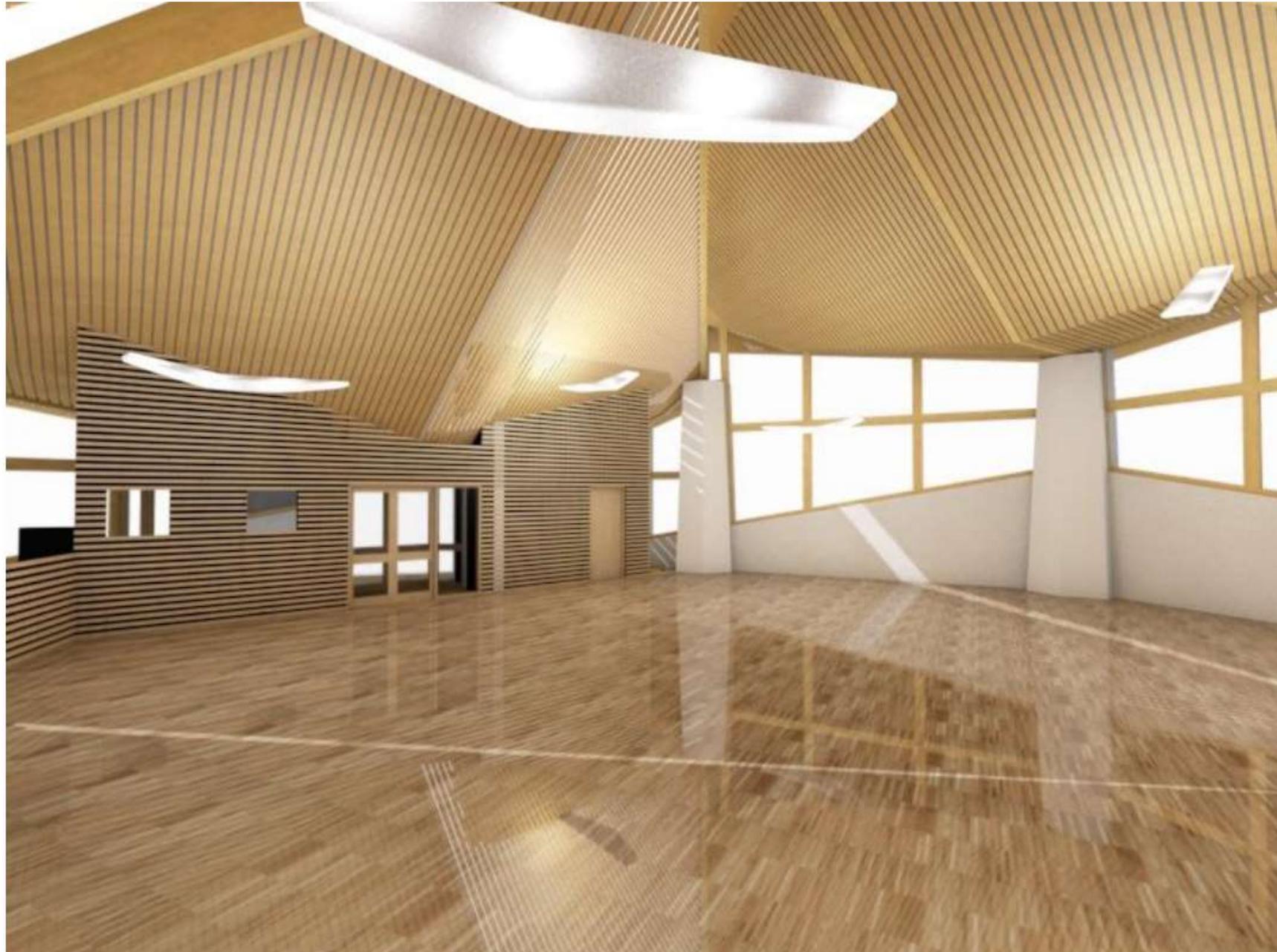


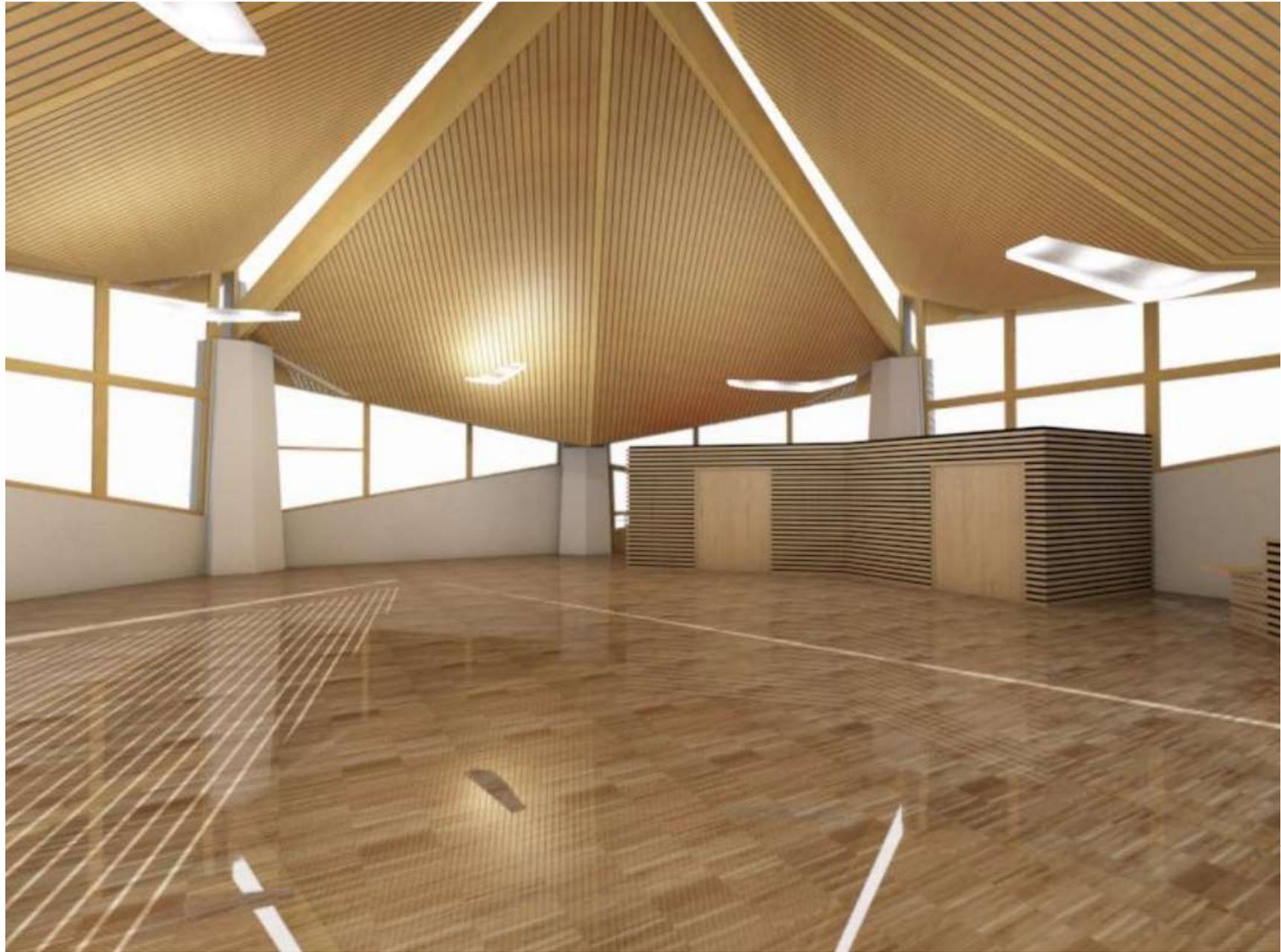
FETE03	AVP	A01	20/04/2022 1:100 MN	Rénovation et amélioration énergétique de la salle des fêtes 74500 - FETERNES
MAITRE D'OUVRAGE : Commune de FETERNES 1, Place du 20 février 1944 74500 - FETERNES TEL : 04 50 73 41 79 @ : accueil@feternes.fr		MAITRE D'OEUVRE : MARCHITECTE SARL 11 PLACE DU FORON 74690 SCIONZIER TEL : 04 50 98 16 64 @ : info@m-architectes.com		NIVEAU 1 - EXISTANT 



FETE03	AVP	A03	05/05/2022 1:100 MN	Rénovation et amélioration énergétique de la salle des fêtes 74500 - FETERNES
MAITRE D'OUVRAGE : Commune de FETERNES 1, Place du 20 Février 1944 74500 - FETERNES TEL : 04 50 73 41 79 @ : accueil@feternes.fr		MAITRE D'OEUVRE : MARCHÉTE SARL 11 PLACE DU FORON 74550 SOIGNANZIER TEL : 04 50 88 56 64 @ : info@m-architectes.com		NIVEAU 1 - PROJET

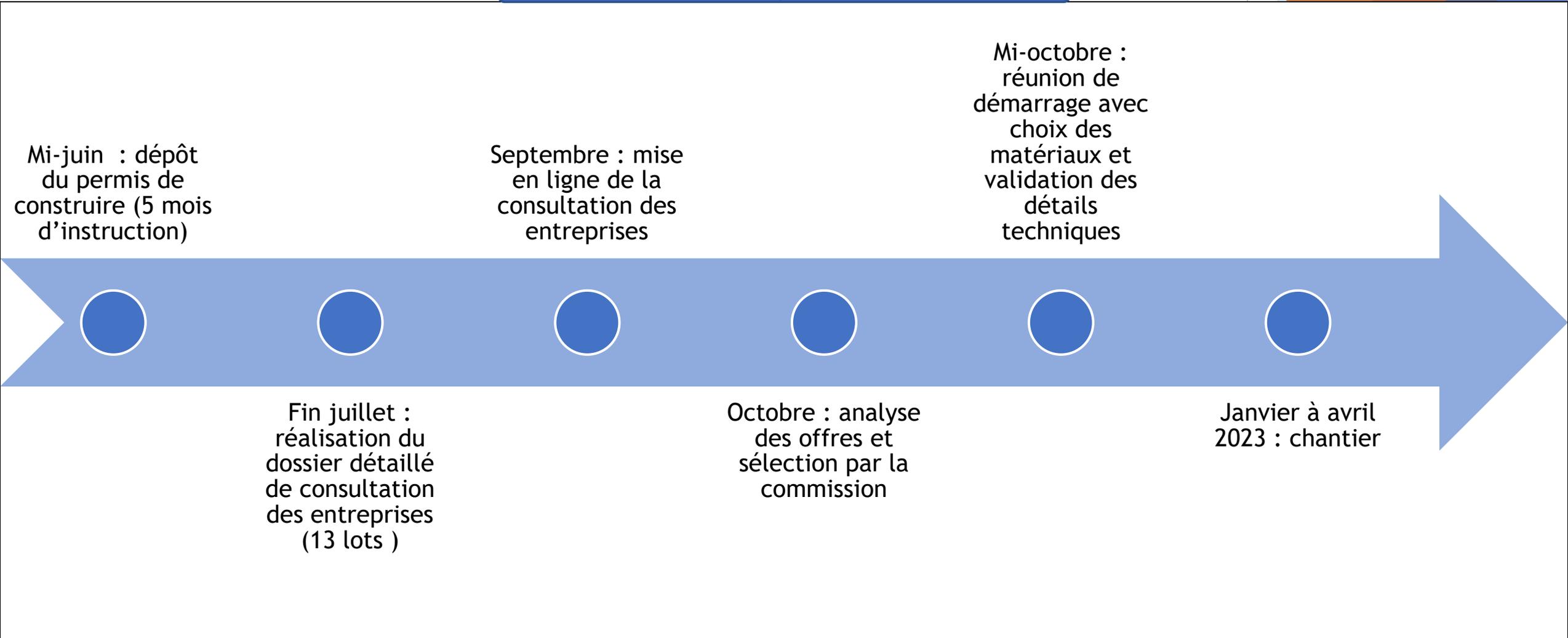






Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

Calendrier prévisionnel



Modification du plan de financement pour la rénovation et l'amélioration énergétique de la salle des fêtes.

L'étude avant-projet montre une hausse des coûts de rénovation. Il convient de modifier le plan de financement comme suit :

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Taux	Montant
Réhabilitation thermique de la salle des fêtes	649'500 €	DETR 2022 (arrêté attributif du 30/03/2022)	20 %	157'200 €
Aménagement intérieur de la salle des fêtes	51'000 €	CDAS 2022 / 2023 (2 tranches)	25 %	200'000 €
Aménagement d'une salle d'activités douces au rez de chaussée (hors salle Ouzon)	41'500 €	Région Auvergne Rhône-Alpes	12.5 %	100'000 €
Maitrise d'œuvre	55'000 €	CCPEVA (Fonds de concours 2021)	6 %	48'000 €
		SYANE	9 %	70'000 €
		Autofinancement (fonds propres)	27.5 %	221'800 €
TOTAL	797'000 €	TOTAL	100%	797'000 €

Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention auprès des financeurs suivants : Etat, Département de Haute-Savoie, Région Auvergne Rhône-Alpes, Communauté de Communes Pays d'Evian Vallée d'Abondance, SYANE, cités ci-dessus et à effectuer toutes les diligences nécessaires.

Modification tarifs municipaux 2022 - retrait du tarif de location Site de Champeillant.

- ▶ Afin de réaliser sereinement la concertation sur le devenir du site de Champeillant et les actions à mettre en œuvre pour le préserver, il convient de suspendre à compter du 1er juin 2022 la possibilité de louer le site pour un évènement privé.
- ▶ En effet depuis les travaux de voirie et de terrassement réalisés en 2016-2017, le site de Champeillant peut être loué par des personnes morales et privés. Malheureusement la cohabitation entre les locataires et les usagers du site (promeneurs, agriculteurs...) n'est pas satisfaisante. Le respect des lieux est également un élément à prendre en compte.
- ▶ Aussi, il convient de retirer jusqu'à nouvel ordre les tarifs suivants de la grille des tarifs communaux 2022 :

Site de Champeillant	Pour les particuliers :	Jusqu'à 25 personnes De 26 à 100 personnes Au-delà de 100 personnes
	Pour les professionnels :	Jusqu'à 25 personnes De 26 à 100 personnes Au-delà de 100 personnes

Il est proposé au conseil municipal de retirer les tarifs de location du Site de Champeillant.

Quel avenir pour Champeillant ?





Un site d'exception à plus d'un titre :

- Le site de Champeillant point culminant de la commune offre un panorama unique sur la chaîne montagneuse de la Dent d'Oche, le Mont-Blanc et le Lac Léman.
- La forêt communal de Bois Monsieur, ainsi que les terrains agricoles entourant la chapelle édifée en 1924 renforcent l'intérêt paysager du site.
- Intérêt paysager, culturel à quoi s'ajoute un patrimoine historique important avec l'atterrissage forcé du bombardier américain en juillet 1944.
- Également le patrimoine naturel et scientifique puisqu'il est au cœur de l'impluvium des eaux minérales d'Evian et dispose en périphérie de zones humides importantes dont celle du Lac Doux (principale réserve en eau de la commune).



Un site exposé et fragilisé

- L'équilibre entre **promotion touristique** et **surfréquentation**
- Cohabitation entre **usagers du site** et **agriculture**
- Respect entre **lieux culturels** et **rassemblements festifs**
- Protection des **ressources naturelles** et **développement d'activités**



Des réponses concertées à apporter

Quoi ?

Il convient de réaliser des propositions visant à limiter la place de la voiture sur le site (piétonnisation), sécuriser la traversée de Chez-Divoz, protéger les terres agricoles exploitées, pérenniser la forêt (plan d'action à Bois Monsieur validé par le CM), créer un maillage de chemins permettant de valoriser le site en le rendant accessible par des modes doux et sécurisés.

Qui ?

La commune de Féternes propriétaire doit être décisionnaire mais s'accompagner dans sa réflexion des agriculteurs, des chasseurs ainsi que des partenaires institutionnels tels que le Géopark, l'ONF, l'OTPEVA, l'APIEME, la CCPEVA...

Quand ?

Une première réunion sera organisée avant l'été afin de réunir les partenaires et mettre le sujet sur la table. Un plan d'action pluriannuel devra être défini avant la fin d'année 2022.

Comment ?

Cette démarche de réflexion se fera en deux temps. Le premier en discussion avec les partenaires institutionnels, agricoles, sylvicoles,... Le second avec les habitants de Féternes via une enquête écrite.

Demande de subvention pour acquisition de matériel de désherbage.

L'acquisition de matériel de désherbage est subventionnable par l'APIEME (pour les 9 communes de l'impluvium) sous réserve de la suppression des pesticides depuis au moins 2021.

L'APIEME propose ainsi de prendre en charge 70% du montant HT du matériel (avec une enveloppe maximale de 3000 € par commune). Le type de matériel est laissé au libre choix de la commune, mais celle-ci devra toutefois justifier de son usage en termes d'alternative au désherbage chimique.

- ▶ A noter que la prestation de désherbage manuel du cimetière assurée par Chablais insertion vient en déduction de l'enveloppe de 3'000 €. Pour la commune de Féternes, la prestation de désherbage est de 1'590 € pour 2 passages au cours de l'année (mai et octobre)

- ▶ L'enveloppe résiduelle est donc de **1'410 €.**

- ▶ Le matériel à acquérir est le suivant pour un montant total de **2'769.63 € HT :**
 - ▶ Tondeuse et kit mulching
 - ▶ Débroussailleuse
 - ▶ Couteau à taillis

Il est proposé au conseil municipal, d'autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de l'APIEME et de France Nature Environnement.



▶ Jeunesse

Quelques rappels concernant le centre de loisirs du Pays de Gavot

- ▶ Le centre de loisirs était organisé il y a plusieurs années par l'association TL 2222. Face aux difficultés des structures bénévoles (engagement, lourdeur administrative, difficultés financières...) les 7 communes ont fait le choix de se tourner vers un prestataire privé la FOL-74 et depuis 2021 Léo Lagrange.
- ▶ Cette contractualisation est régie par une convention de 4 ans prenant fin en 2024. Le centre de loisirs propose un accueil les mercredis, et durant les vacances scolaires.
- ▶ Il existe aujourd'hui une difficulté au niveau des locaux (accueilli dans un premier temps à Vinzier, le centre est aujourd'hui scindé en deux avec sa partie administrative à Féternes et sa partie accueil à St-Paul). Une situation qui ne pourra rester en l'état jusqu'à la fin de la convention. St-Paul devant entreprendre des travaux dans son école et les locaux de Féternes ne seront plus disponibles. La dernière année va être difficile en terme d'accueil.
- ▶ D'un point de vue financier, la commune de Féternes participe aux frais de gestion du centre de loisirs à hauteur de sa population INSEE soit 20'000€ + le coût d'entretien des locaux de St-Paul 5'000€ + coût d'investissement pour mettre aux normes les locaux d'accueil . Au total le coût pour la commune est de **25'000€**
- ▶ Enfin, il est aujourd'hui difficile d'obtenir les informations demandées au prestataire. Le dialogue est difficile, et le cahier des charges n'est pas entièrement respecté. Le COTECH regroupant élus financeurs et représentants de la structure devrait être une instance de décision sur les grandes orientations, or ce n'est malheureusement pas le cas.

Quelques rappels concernant le centre de loisirs du Pays de Gavot

L'avenir du centre de loisirs ?

- ▶ Actuellement la commune de Féternes comme plusieurs dans le groupement ne s'y retrouve pas. En effet le ratio entre le service proposé et le coût n'est pas au rendez-vous.

- ▶ Cette non adéquation résulte de plusieurs problèmes :
 - ▶ Pas de lieu d'accueil pérennisé
 - ▶ Une jauge de 40 enfants fixée, mais la priorisation aux enfants du plateau dont les communes sont les seules financeurs n'est pas assez mise en place.
 - ▶ La communication interne et externe n'est pas satisfaisante.

- ▶ Plusieurs scénarios sont sur la table :
 1. Demander à la CCPEVA de reprendre la compétence petite enfance étant entendu que ce service d'accueil de loisirs est à vocation intercommunal.
 2. Créer un « pole jeunesse » avec au cœur une structure de loisirs adapté et des éléments en périphérie tel qu'une bibliothèque...
 3. Reprise en régie par les communes l'accueil de loisirs.

Avantages et inconvénients des 3 scénarios

1. Demander à la CCPEVA de reprendre la compétence petite enfance étant entendu que ce service d'accueil de loisirs est à vocation intercommunal.

Ce scénario est le plus approprié dans le sens où cette compétence est intercommunale par nature comme en atteste le fait que des enfants de communes périphériques au plateau de Gavot bénéficient du centre. De plus la CCPEVA est la seule entité suffisamment puissante financièrement pour pouvoir assumer décemment cet accueil indispensable.

Inconvénient : La CCPEVA n'est pas encline à reprendre la compétence et si elle se décidait cela prendrait plusieurs années alors que l'urgence est là.

2. Créer un « pole jeunesse » avec au cœur une structure de loisirs adapté et des éléments en périphérie tel qu'une bibliothèque...

Ce scénario offre l'avantage de conserver la main sur l'accueil de loisirs et d'y associer des activités périphériques à proximité pour les enfants du plateau.

Inconvénient : l'idée est de créer cette structure à côté du collège du Gavot sur les bases de l'ancien SIVOM. Le coût de création ou réhabilitation d'un tel bâtiment est de l'ordre de 3 à 5 millions d'euros qu'il conviendra de se répartir entre les 7 communes + les frais de fonctionnement et le déficit de la structure chaque année. Étant entendu que ce type de structure est déficitaire par essence. Cette option ne peut être envisageable que si la CCPEVA reprend la compétence petite enfance.

3. Reprise en régie par les communes l'accueil de loisirs.

Ce scénario offre l'avantage d'utiliser nos structures communales (écoles, stade...) inoccupées durant les temps d'accueils (mercredi et vacances). De plus une priorisation aux enfants du village et un véritable service de proximité sera proposé. La commune aura la main sur le type d'activités proposées.

Inconvénients : La reprise de ce service en interne demande d'embaucher du personnel pour encadrer cet accueil ou des prestataires pour proposer des activités aux enfants durant les vacances.

Gestion du centre de loisirs sans hébergement du Pays de Gavot - Avenant n° 1 à la convention avec le prestataire Léo Lagrange.

- ▶ Le prestataire du Centre de Loisirs a transmis une proposition d'avenant aux communes membres du groupement de commandes.
- ▶ L'avenant N° 1 concerne l'embauche d'un animateur supplémentaire pour les moins de 6 ans, à compter du 1er mai 2022 et jusqu'à la fin du contrat soit au 31 décembre 2024. Le coût supplémentaire pour l'année 2022 généré par cette embauche sera au prorata du nombre de jours réellement effectués.
- ▶ Actuellement, Léo Lagrange est en attente des retours des décisions des Conseils Municipaux pour lancer le recrutement de l'animateur.
- ▶ Le recrutement engendrera une hausse annuelle de la participation de chaque commune, indiquée ci-après :

12 946€ TTC pour l'année 2022, année incomplète
(Douze mille neuf cent quarante-six euros Toutes Taxes Comprises),
Répartis comme suit entre les 7 communes du Gavot :

Communes	Clé de répartition	
BERNEX	14,46%	1 871,99 €
CHAMPANGES	11,54%	1 493,97 €
FETERNES	15,20%	1 967,79 €
LARRINGES	15,59%	2 018,28 €
ST PAUL	25,71%	3 328,42 €
THOLLON	8,69%	1 125,01 €
VINZIER	8,81%	1 140,54 €
	100%	12 946,00 €

Puis, pour les années 2023 et 2024
18 325€ TTC
(Dix-huit mille trois cent vingt-cinq euros Toutes Taxes Comprises)
Répartis comme suit entre les 7 communes du Gavot :

Communes	Clé de répartition	
BERNEX	14,46%	2 649,80 €
CHAMPANGES	11,54%	2 114,71 €
FETERNES	15,20%	2 785,40 €
LARRINGES	15,59%	2 856,87 €
ST PAUL	25,71%	4 711,36 €
THOLLON	8,69%	1 592,44 €
VINZIER	8,81%	1 614,43 €
	100%	18 325,00 €

Il est proposé au Conseil municipal de refuser l'avenant N° 1 relatif au marché de « gestion et animation de l'accueil de loisirs du Pays de Gavot ».



▶ Ressources humaines

Création d'un poste de saisonnier adjoint technique pour entretien des bâtiments

- ▶ Considérant qu'en raison du surcroît de travail conséquent au nettoyage et à la désinfection des locaux des bâtiments scolaires, périscolaires et autres missions polyvalentes, il est proposé au conseil municipal d'autoriser la création d'un emploi saisonnier d'agent d'entretien des locaux, à temps non complet pour la période estivale (juillet / août 2022).
- ▶ La durée hebdomadaire de l'emploi sera d'environ 31 heures par semaine.
- ▶ Le Maire sera chargé de procéder au recrutement et définir le taux horaire et le niveau de rémunération.
- ▶ Le niveau de rémunération sera rattaché à l'échelle indiciaire des adjoints techniques.

Il est proposé au conseil municipal

- ▶ **d'approuver la création du poste,**
- ▶ **de charger le Maire de réaliser les diligences nécessaires,**
- ▶ **d'autoriser à signer les documents afférents (contrat de travail, etc.)**



► Patrimoine

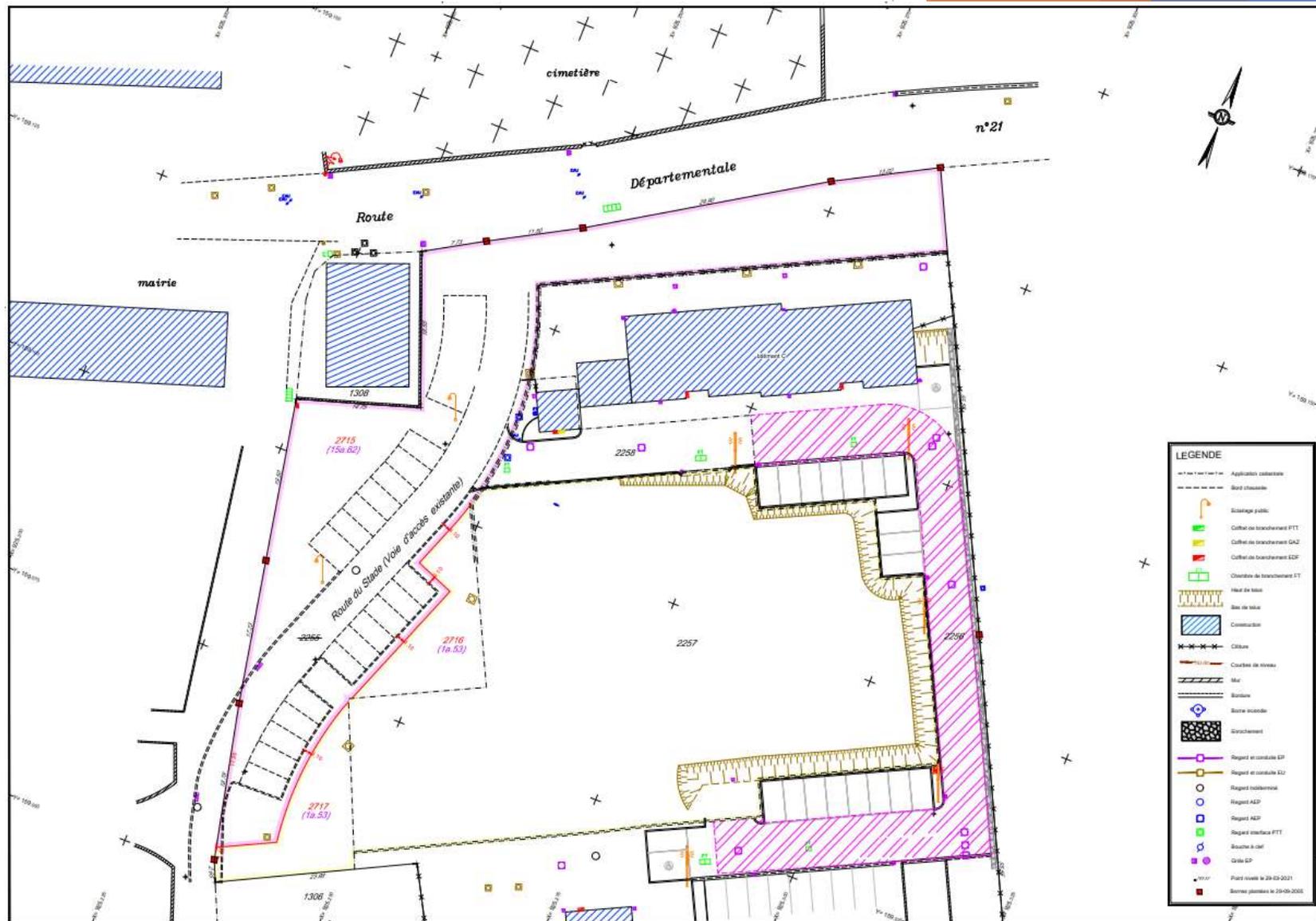
Rétrocession de la voirie cadastrée section A 2715

- ▶ Dans le cadre du permis de construire des « Quiétudes » il est convenu que la société TIT Immobilier rétrocède à la commune la parcelle nouvellement cadastrée 2715 comprenant le parking et l'espace vert de la maternelle ainsi que le trottoir le long de la RD-21.
- ▶ En effet jusqu'à là, la commune n'étant pas propriétaire n'avait aucun droit sur ces terrains pourtant essentiels au bon fonctionnement du secteur.
- ▶ La rétrocession est prévue lors de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT)

Il est proposé au CM de :

- prendre acte de la clause mentionnée au projet d'acte de vente des parcelles A 2257, A 2716, A 2717 et A 2258 entre La Société T.I.T. et la Société NUSTRAL :

- ▶ **- d'accepter la proposition de rétrocession et de donner tous pouvoirs au Maire et l'autoriser à signer à signer tous documents relatifs à cette affaire.**





▶ Gestion forestière

Application du régime forestier - Proposition suite au bornage ONF

- ▶ Les services de l'ONF ont répertorié une liste de parcelles forestières communales, correspondantes aux critères du L211-1, à soumettre au régime forestier ONF, pour une surface de **7 ha 29 a et 57 ca**
- ▶ Pour rappel, le régime forestier permet une gestion conjointe ONF/Commune de la forêt en prenant en compte ces 4 fonctions (économique, social, environnemental et protection des risques)
- ▶ Actuellement **68 ha** de forêt communale sont soumis à l'ONF et règlementés par un document d'aménagement forestier (2012-2032). Cet outil technique permet d'appliquer localement, sur une échelle de vingt ans, les enjeux associés aux différentes fonctions de la forêt et les traduit notamment en programmes de travaux forestiers et de récolte de bois.
- ▶ Le programme de coupe suivant l'état d'assiette comme voté dernièrement pour Bioge ou précédemment pour Bois Monsieur s'inscrivent dans cet outil de l'aménagement forestier.

Application du régime forestier - Proposition suite rencontre ONF

Le Maire et Christophe Baud ont rencontré le représentant de l'ONF vendredi 13 mai afin d'évoquer la situation une à une des parcelles :

- ▶ 2 parcelles autour de la carrière de la Ruppaz pour une superficie de 1,8ha. Il a été attiré l'attention de l'ONF sur l'extension de la carrière sur la zone N entre 2013 et 2020. **Avis favorable : à une gestion ONF secteur à enjeux environnemental plus qu'à vocation économique avec des coupes.**
- ▶ 1 parcelle à Bois Monsieur pour une superficie de 0,91ha. **Avis favorable : au cœur de la zone de gestion de l'ONF et du plan de pérennisation de bois Monsieur validé lors du dernier CM.**
- ▶ 2 parcelles au Bontaz pour une superficie de 1,2ha. Il s'agit ici d'une plantation d'épicéa des années 60 qu'il convient d'éclaircir (environ 150m³). **Avis favorable : condition de desserte suffisante, mais point de vigilance sur le caractère environnemental car au croisement de deux cours d'eaux.**
- ▶ 2 parcelles au Biollet pour une superficie de 1,1ha. **Avis favorable : étant entendu que la gestion ONF n'empêchera pas la création future d'une liaison entre ce secteur et celui des Molliez.**
- ▶ 2 parcelles Sur Les Tattes pour une superficie de 2,2ha. **Avis favorable : ce secteur a été durement touché par le bostryche en 2017 puis par le vent en 2018. Forte régénérescence naturelle dans le secteur qu'il conviendra d'aider. Il a été convenu que ce secteur sera avant tout d'intérêt paysager/naturel et non économique. Un plan d'action sera défini prochainement pour ce secteur.**



▶ Décisions du maire

Compte-rendu des décisions du maire dans le cadre de ses délégations

- ▶ Signature du devis BETEMPS DIFFUSION pour le matériel de désherbage (2'769.63 € HT)
- ▶ Signature du devis COLAS pour aménagement point apport volontaire de Châteauneuf (9'219.50 € HT)
- ▶ Signature du devis SARL GIRARD F pour le déplacement tarif jaune salle des fêtes (880 € HT)
- ▶ Signature du devis DAZZA pour reprise tampon affaîssé (2'490 € HT)
- ▶ Signature du devis ENEDIS pour salle des fêtes (1'720.16 € HT)
- ▶ Signature du devis EUROPE SIGNALETIQUE pour panneaux de signalisation (983.99 € HT)
- ▶ Signature du devis GAEC VAL FLEURI pour fleurissement de la commune (1'097 € HT)
- ▶ Signature devis CLIMATAIR maintenance des système de climatisation mairie et groupe scolaire (1'000€HT)

Liste non exhaustive



▶ Affaires diverses



▶ Travaux d'eaux pluviales
achevés Sur Les Crêts











- 
- ## Réhabilitation des hangars
- ▶ communaux entrepris depuis 2021 et optimisation en 2022



Hangar de Flon servant de stockage pour le ST. La porte datait de 1965
réalisée par Arthur Bechet



L'annexe du hangar de Flon autrefois local de la fruitière, était inutilisée sert désormais au stockage des panneaux de voirie.



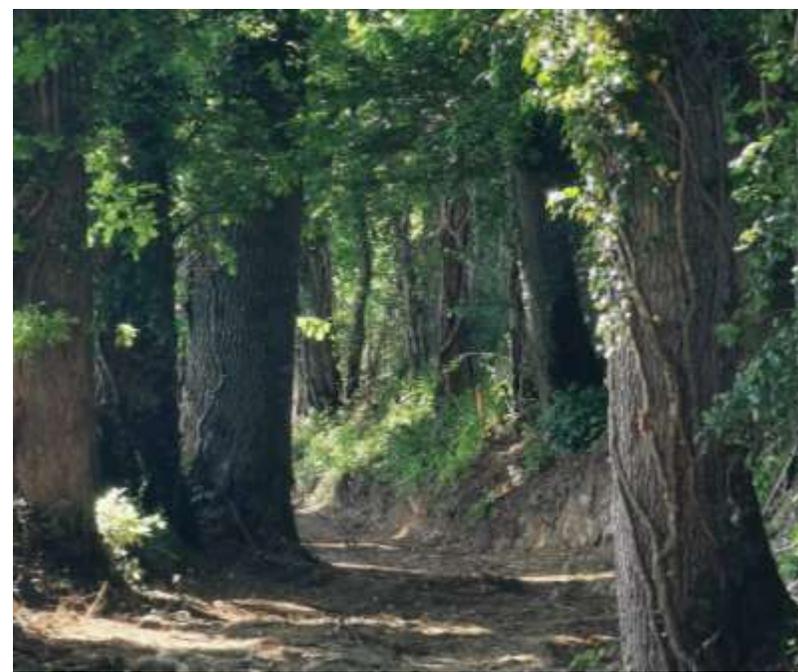
Le Pèse Lait a été réhabilité en stockage coté Curninges (corbillard + mobilier à la mezzanine). Coté Chez-Divoz il sera réaménagé comme dans le temps.

Avec le retour du corbillard à sa place initiale Chez-Divoz, la mairie a décidé d'attribuer le garage de l'Angelus aux associations pour stocker leur matériel (28m²)



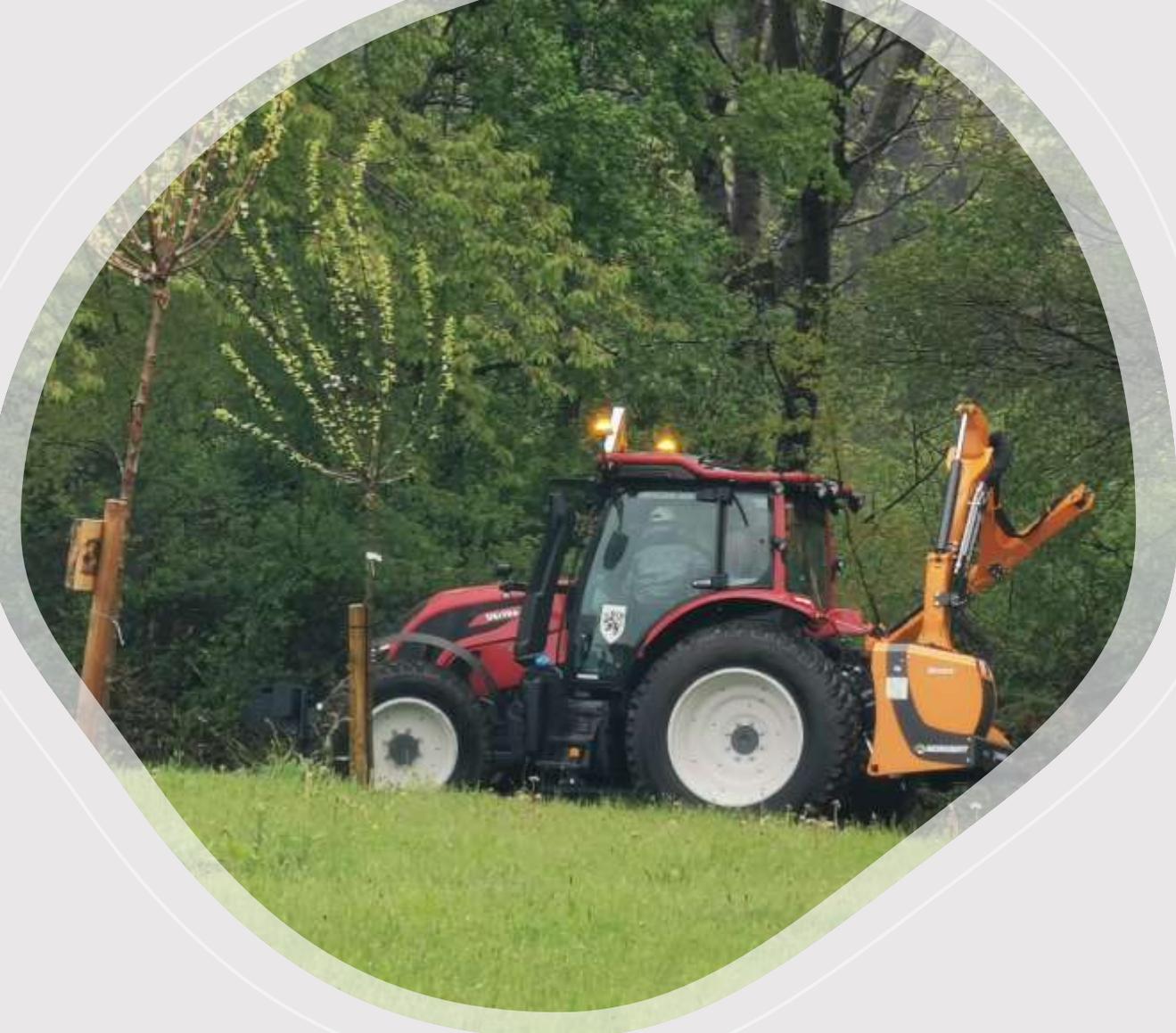
- 
- ▶ Etat d'avancement chemin piétonnier entre Grésy et Brameux





- 
- ▶ Formation épareuse pour le service technique.

L'épareuse a été acquise en 2021 en remplacement de l'ancienne après 12 ans de services. Une formation était proposée pour l'équiper et appréhender les commandes.



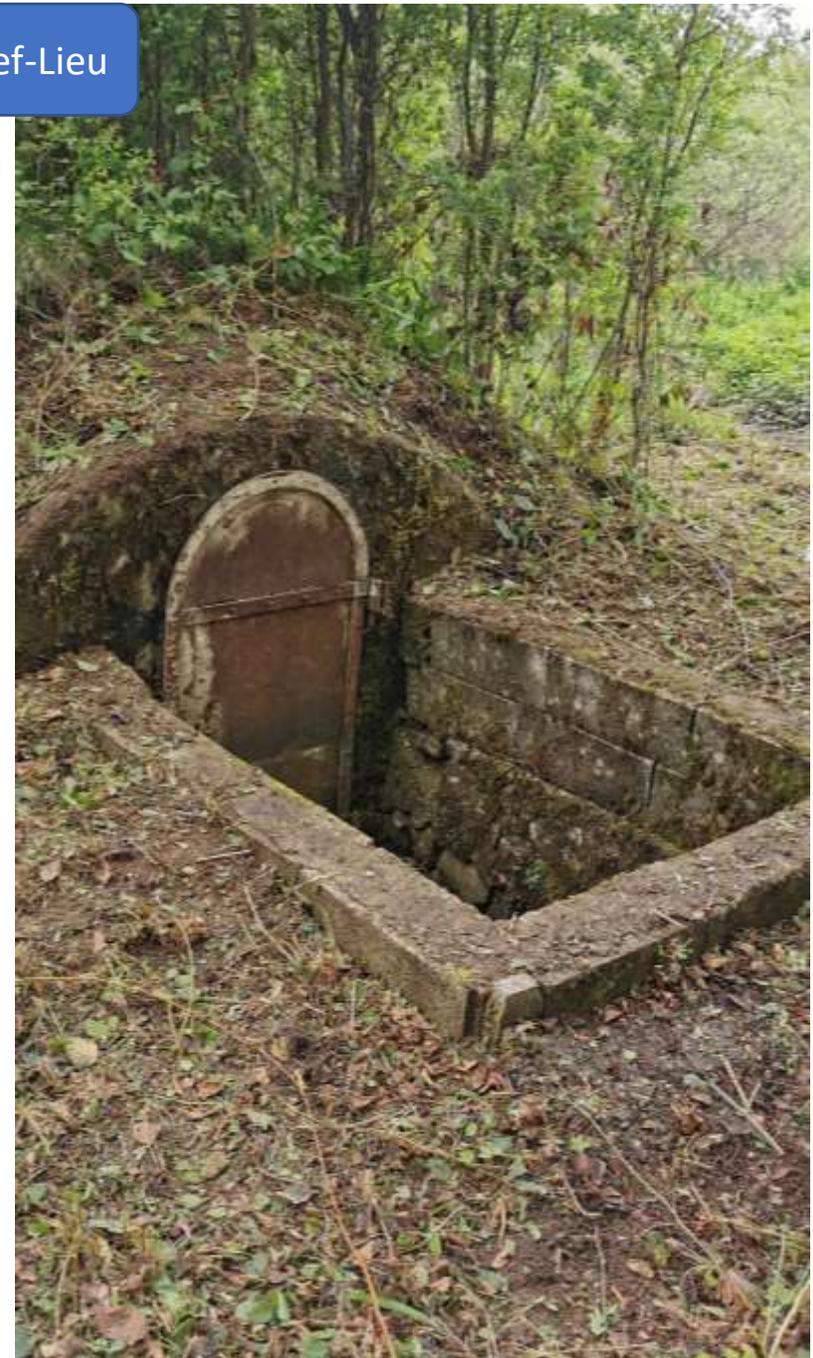
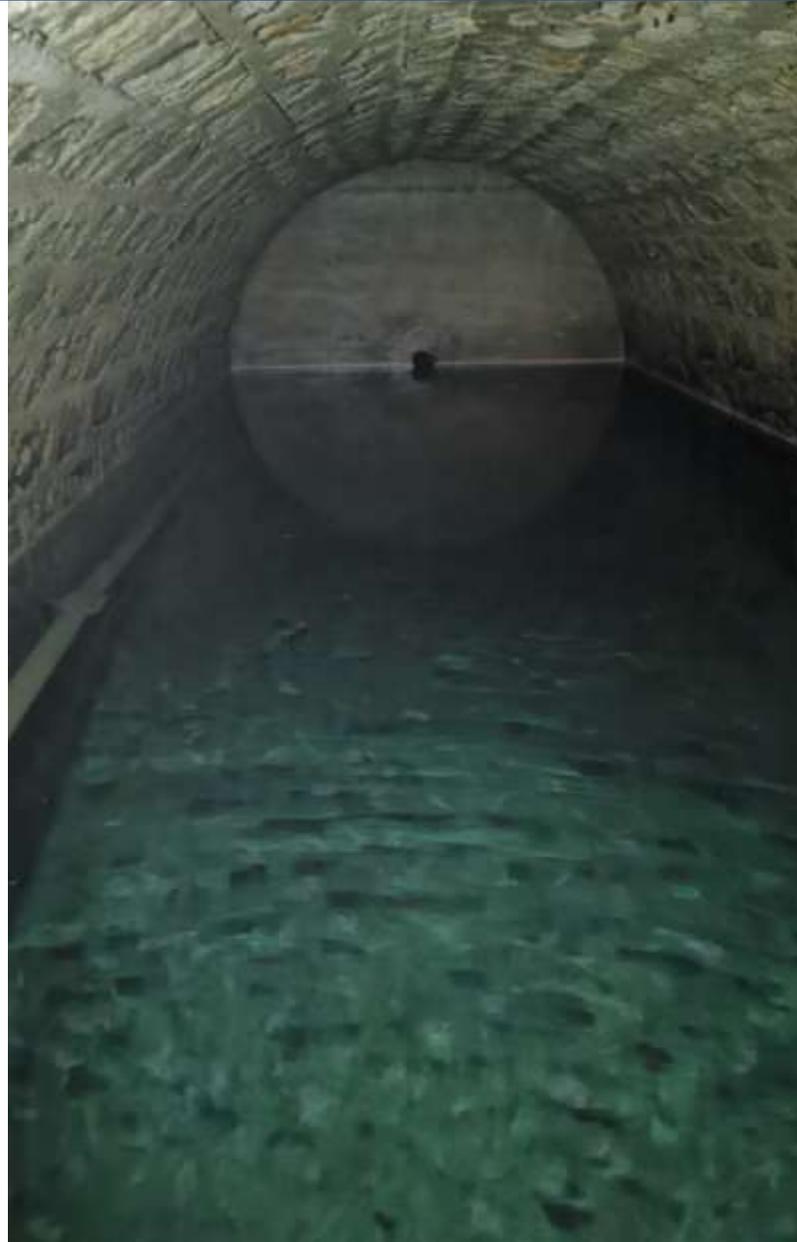
- 
- ▶ Entretien des routes : balayage et gravillonnage.

Balayage effectué par le ST et gravillonnage pour 30'000€
contre 25'000€ l'an passé.



- 
- ▶ Nettoyage des abords du réservoir des Molliez

Réservoir édifié en 1907 qui alimente les bassins du Chef-Lieu



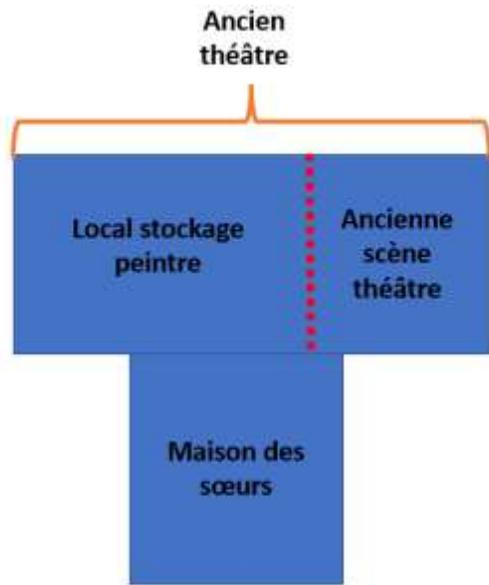


▶ FC-Gavot : obtention du label
jeunes Excellence

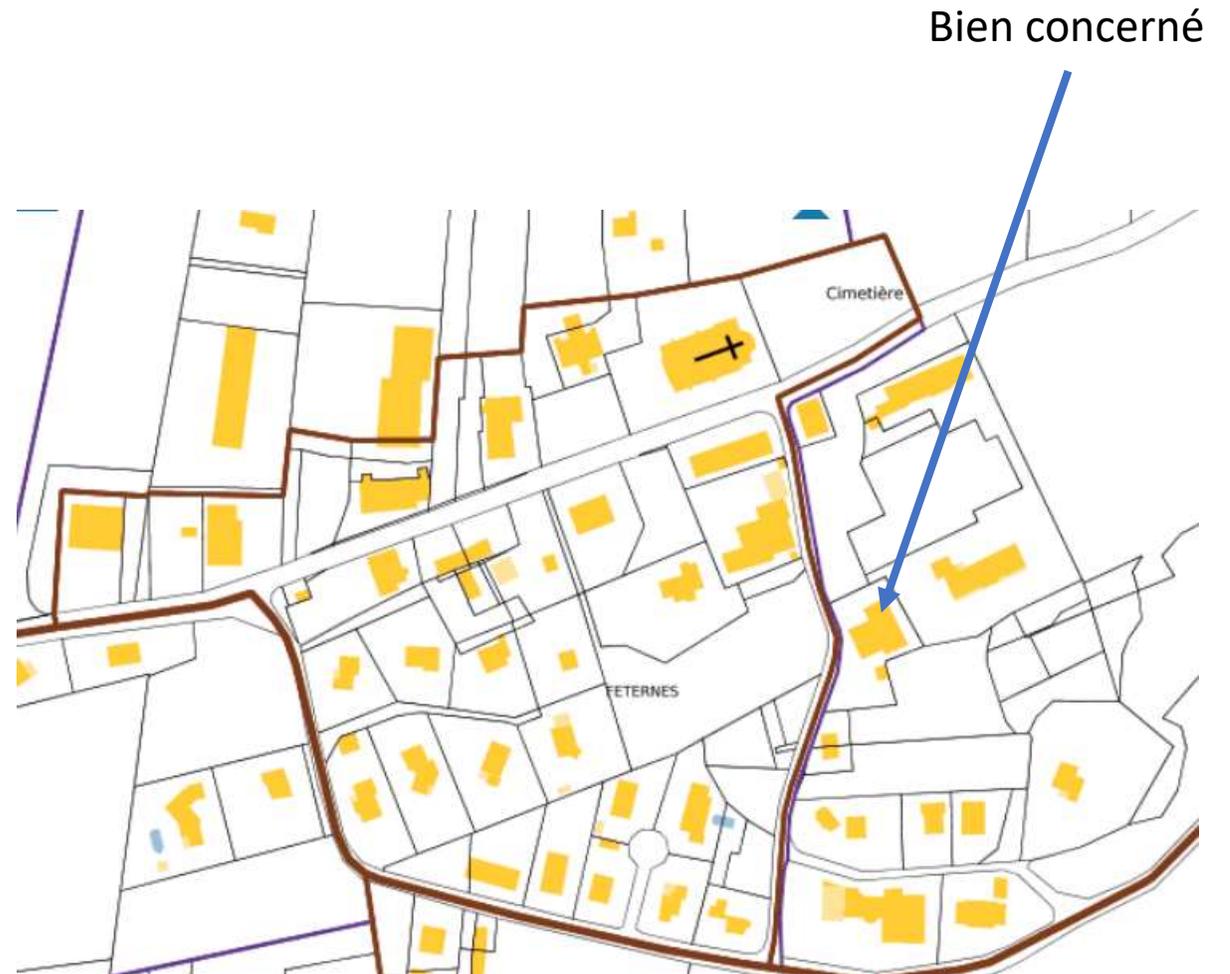


Obtention par le FC-Gavot du label Jeunes « Excellence ». Une récompense qui vient mettre en lumière l'important investissement bénévole du club.

- 
- Acquisition de la maison des
▶ sœurs bâtiment de 1855 et
ancien théâtre 1950



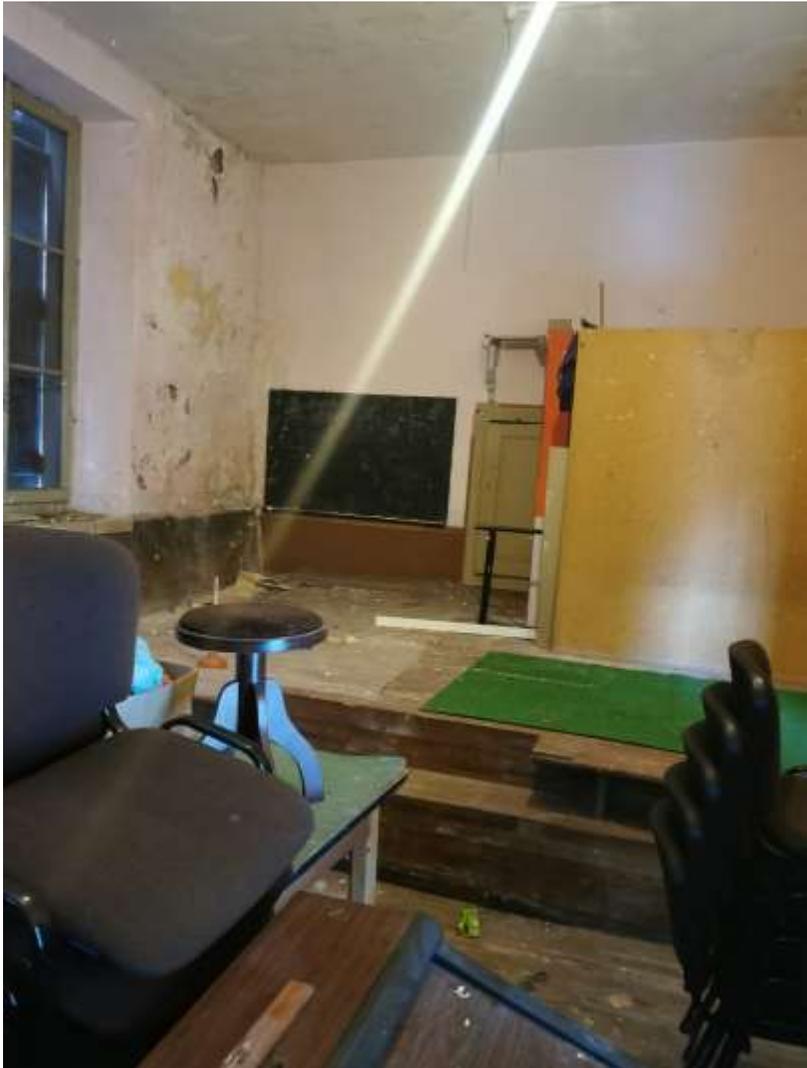
Maison des sœurs de Féternes + annexe (ancien théâtre communal)



Vue extérieure du bâtiment et du terrain attenant



Vue rez de chaussé bâtiment principal 1855



Vue 1^{er} étage bâtiment 1855 ancien logement des sœurs
(loué début des années 2000)



1ère chambre



2ème chambre

Vue 1^{er} étage bâtiment 1855 ancien logement des sœurs (loué début des années 2000)



Cuisine

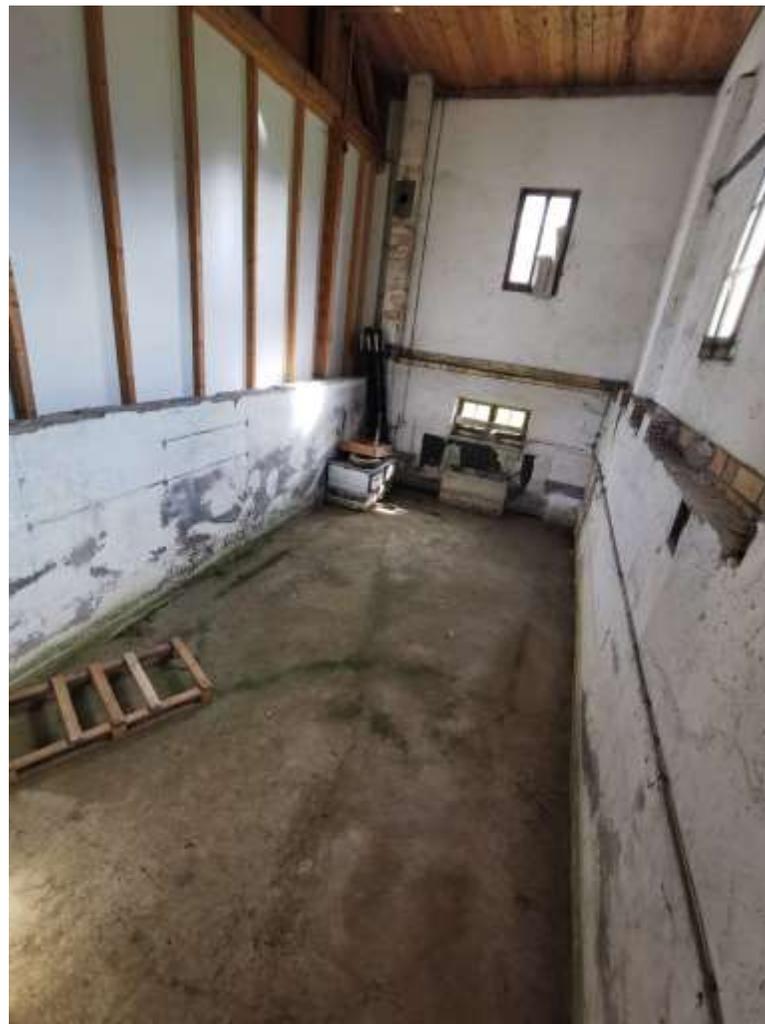


Salle de bain

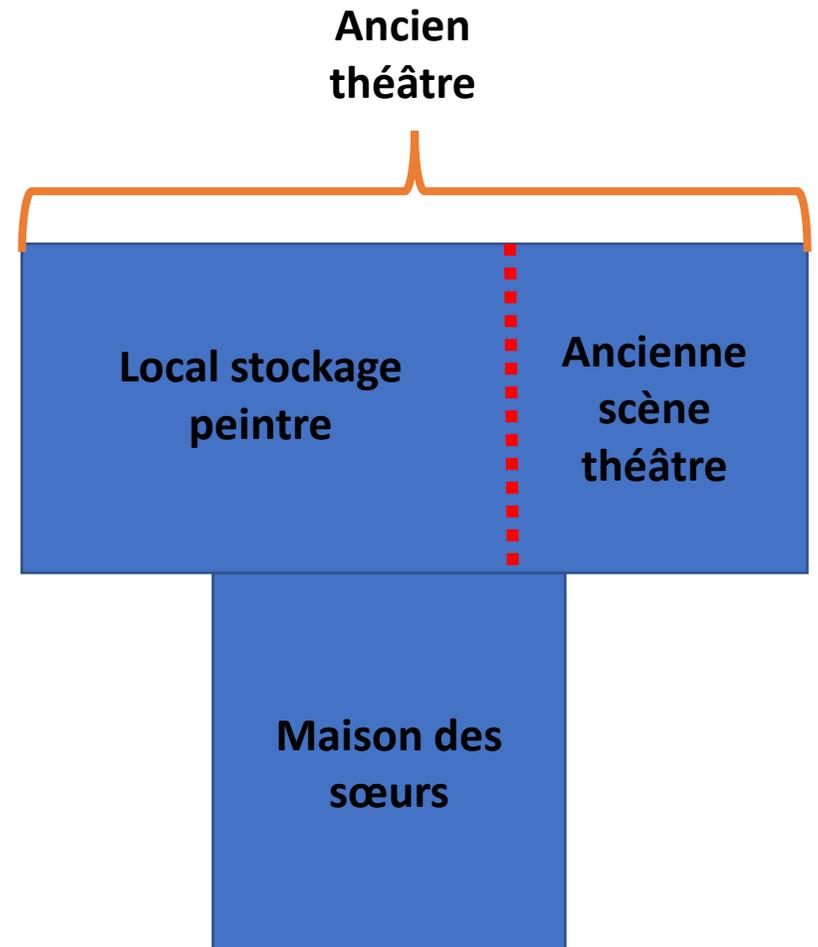
Vue charpente du bâtiment

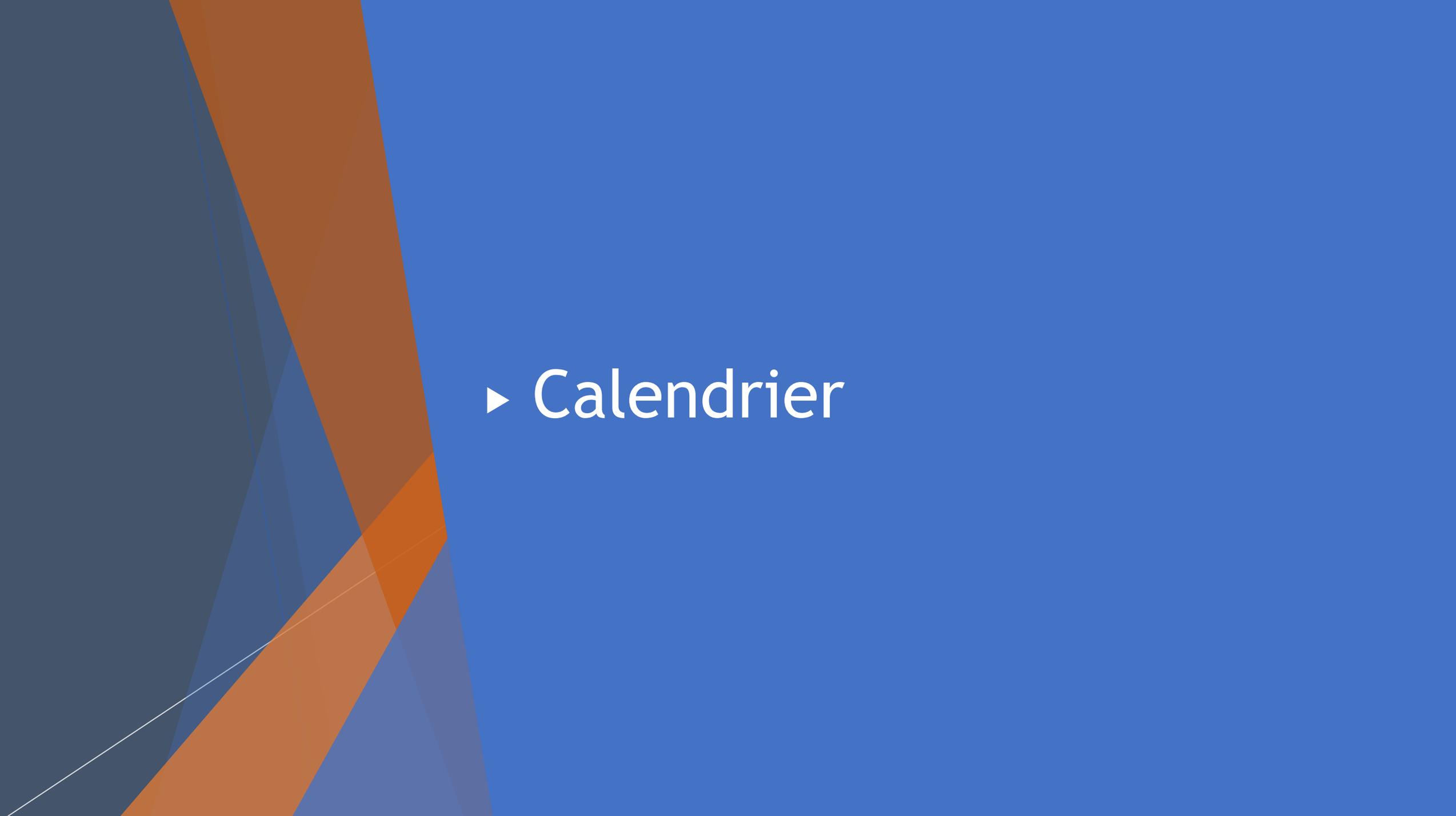


Vue de l'annexe : ancien emplacement scène du théâtre



Partie gauche, local servant actuellement de stockage pour un peintre. Partie complémentaire de l'ex-théâtre





► Calendrier

Calendrier

Mai :

- ▶ Jeudi 19 mai : inscription local des pompes dernière action sur les bâtiments de Chez-Divoz
- ▶ Vendredi 20 mai : pose de nichoirs avec les enfants des écoles
- ▶ Samedi 21 mai : Animation Relais Petite Enfance près du tennis de Féternes
- ▶ Dimanche 22 mai : sortie fête des mères à Annecy
- ▶ Mercredi 25 mai : réunion avec les associations 14/08
- ▶ Samedi 28 mai : réunion publique Châteauevieux

Juin :

- ▶ Mercredi 1^{er} juin : visite nouveaux locaux du centre de loisirs à St-Paul
- ▶ Vendredi 3 juin : activité musicale conventionnée en périscolaire.
- ▶ Samedi 4 juin : réunion publique Flon
- ▶ Mercredi 8 juin : conseil communautaire CCPEVA
- ▶ Samedi 11 juin : réunion publique Chef-Lieu
- ▶ Dimanche 12 juin : élection législatives 1^{er} tour
- ▶ Dimanche 19 juin : 2^{ème} tour élection législatives
- ▶ Vendredi 24 juin : 1^{er} marché estival de la saison. Pompiers Larringes-Féternes à la buvette.
- ▶ Mercredi 29 juin : Conseil municipal.



Mi-juin : Echo spécial « Avenir de Féternes » résultat du sondage + intérieur flash spécial été

Bulletin municipal début juillet reprenant les actions entre mai 2021 et mai 2022.

TOUR DE TABLE

